

# De l'aide à portée de la main : Déménager pour recevoir ou offrir de l'aide

par Kelly Cranswick

Prendre soin d'un membre de sa famille ou d'un ami qui souffre d'un problème de santé chronique signifie généralement lui préparer un repas, faire l'épicerie ou le conduire chez le médecin. Dans certains cas, toutefois, les soins requis sont trop complexes ou exigent trop de temps pour être dispensés en une seule visite ou alors, les distances à parcourir sont trop grandes. En pareille situation, il peut arriver qu'une des deux parties en cause — le fournisseur de soins ou le bénéficiaire — décide de déménager, soit pour se rapprocher de l'autre personne, soit pour aller vivre avec elle. Or, les obligations que créent ces nouvelles conditions ont une incidence majeure à la fois sur la vie du fournisseur de soins et sur celle du bénéficiaire.

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les données du présent article proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1996 sur l'entraide et le soutien social, dans le cadre de laquelle ont été interviewés près de 13 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. Des données ont été recueillies relativement à l'aide formelle ou informelle reçue au cours des 12 mois précédents en raison d'une difficulté temporaire, d'un problème de santé ou d'une incapacité physique chroniques.

La présente analyse ne porte que sur l'aide informelle, laquelle se définit comme l'exécution non rémunérée de tâches exécutées par la famille et les amis pour aider à maintenir ou à accroître l'autonomie d'une personne. De façon plus précise, l'aide informelle inclut les tâches suivantes : soins personnels; préparation des repas et vaisselle; ménage, lessive et couture; entretien de la maison et travail extérieur; achats d'épicerie (y compris l'achat pour d'autres choses essentielles); transport; finances personnelles et soin des enfants.

### La plupart des déménagements liés à la prestation de soins concernent un parent ou un ami

Près d'un demi-million de Canadiens (470 000) ont déménagé en 1996 pour dispenser des soins à une personne souffrant d'un problème de santé chronique ou afin de recevoir de l'aide. De ce nombre, plus de 300 000 n'ont fait que se rapprocher de l'autre, en choisissant habituellement d'aller habiter dans le même quartier ou dans la même rue, tandis que 130 000 ont

emménagé avec la personne devant recevoir ou offrir de l'aide. Enfin, quelque 40 000<sup>1</sup> personnes ont connu les deux types de déménagements, le changement s'étant sans doute fait en deux temps : en déménageant d'abord plus près, puis en emménageant dans le même logement, ou inversement.

1. Estimation sujette à une forte variabilité d'échantillonnage.

	Tous les fournisseurs de soins	Les fournisseurs de soins ayant déménagé %
<b>La prestation de soins a...</b>		
modifié les activités sociales	45	76
modifié les projets de vacances	25	45
entraîné des répercussions sur le travail	50	61
modifié les heures de sommeil	29	46
occasionné des dépenses supplémentaires	44	59
produit des effets sur la santé	21	30

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1996

Dans une bonne moitié des relations d'entraide qui occasionnent un déménagement, il s'agissait d'un adulte prenant soin d'un de ses parents en mauvaise santé. Cela n'a rien d'étonnant, compte tenu des liens habituellement très forts qui unissent les enfants à leurs parents. Ce qui étonne peut-être, toutefois, c'est que près de 1 relation d'entraide sur 5 (18 %) consistait à venir en aide à des amis, ce qui reflète la force des liens d'amitié. Dans les autres cas, l'aide était dispensée à des frères et sœurs, à des beaux-parents ou à des membres de la famille élargie<sup>2</sup>.

On pourrait s'attendre à ce que les fournisseurs de soins qui ont déménagé ou qui prenaient soin de personnes ayant elles-mêmes emménagé plus près d'eux aient moins de responsabilités familiales. Cependant, la majorité d'entre eux étaient mariés (62 %) et plus du tiers (37 %) avaient des enfants de moins de 15 ans. Un peu moins de la moitié (49 %) des fournisseurs de soins avaient entre 35 et 54 ans. Plus de la moitié (55 %) travaillaient à l'extérieur<sup>3</sup>, alors que le quart (25 %) restaient au foyer pour s'occuper de la maison et des enfants. La plupart des fournisseurs de soins (69 %) étaient des femmes.

De même, les bénéficiaires de soins étaient pour la plupart des femmes (7 sur 10), et principalement des personnes âgées (58 % étaient âgées de 65 ans et plus). Cela n'a rien d'étonnant, quand on sait que les problèmes de santé chroniques pour lesquels les personnes ont besoin d'aide ont tendance à se manifester durant la vieillesse.

2. Dans un petit nombre de cas, le déménagement concernait un fournisseur de soins dispensant de l'aide à plus d'une personne. En pareil cas, il a été impossible de savoir lequel des bénéficiaires a accéléré le déménagement.

3. Comprend un faible pourcentage de personnes aux études.

D'ailleurs, 9%<sup>4</sup> des bénéficiaires sont décédés durant l'année précédant l'enquête, ce qui témoigne de la gravité de leur maladie chronique.

### La plupart des relations d'entraide requièrent des contacts fréquents

Les fournisseurs de soins qui ont déménagé pour aider ou de qui un bénéficiaire s'est rapproché s'investissaient à fond dans la relation d'aide. En fait, près de la moitié des fournisseurs de soins (42 %) visitaient quotidiennement leurs bénéficiaires<sup>5</sup> et plus du tiers (37 %) leur rendaient visite au moins une fois par semaine. De plus, malgré l'impact considérable que ces responsabilités ont sur la vie des fournisseurs de soins, cela n'empêchait pas certains d'entre eux de

prendre soin de plus d'une personne, comme en témoignent les chiffres suivants : 470 000 fournisseurs de soins s'occupaient de plus de 575 000 bénéficiaires.

Dans le rythme de vie effréné d'aujourd'hui, le cumul de responsabilités occasionné par la prestation de soins entraîne inévitablement des perturbations. Les personnes ayant déménagé s'en ressentaient beaucoup dans tous les aspects de leur vie, plus particulièrement du côté de leurs activités sociales. En fait, 76 % des fournisseurs de soins ayant déménagé ont observé un changement à ce chapitre. Ces obligations avaient aussi d'importantes répercussions sur le travail, plus de 60 % des répondants ayant déclaré que la prestation de soins avait nui à un aspect ou l'autre de celui-ci. Un autre aspect important, soulevé par près de 60 % des fournisseurs de soins, est le coût financier associé aux soins dispensés à une personne qui souffre d'un problème de santé chronique.

Enfin, comme bon nombre de fournisseurs de soins étaient des femmes mariées ayant des enfants, les responsabilités associées à la prestation de soins soulèvent de grandes inquiétudes quant à la lourdeur du fardeau qui leur est imposé.

4. Pourcentage sujet à une forte variabilité d'échantillonnage.

5. Ce chiffre comprend les personnes vivant dans le même ménage et qui devaient donc se voir tous les jours.



## Les travailleurs autonomes embauchent moins d'employés

En 1998, près de 2,5 millions de Canadiens avaient leur propre entreprise, ce qui représente plus du double du nombre enregistré il y a 20 ans. Bien que le taux de travailleurs autonomes ait progressivement augmenté pour atteindre environ 16 % en 1998, moins de travailleurs autonomes canadiens ont embauché des employés rémunérés durant les années 90 que durant la décennie précédente. Durant les années 80, le nombre total d'emplois autonomes a augmenté de 347 000, et près des deux tiers de cette croissance est imputable à des propriétaires d'entreprise qui ont aussi embauché des employés, contribuant ainsi fortement à l'accroissement des emplois rémunérés. On a toutefois observé un revirement de la tendance durant les années 90. De fait, 9 emplois autonomes sur 10, parmi les 458 000 occupés par des personnes travaillant sans employé rémunéré, ont sans doute contribué à la faible croissance des emplois rémunérés durant la majeure partie des années 90.

**Direction des études analytiques,**  
document de recherche n° 133,  
(613) 951-5231.



## L'écoute de la radio est en hausse

Après un déclin de quatre années consécutives, le nombre d'heures d'écoute de la radio a légèrement augmenté au Canada à l'automne 1998. En 1998, le nombre moyen d'heures d'écoute est ainsi passé à 20,4 heures par semaine, ce qui demeure cependant inférieur au sommet le plus récent atteint en 1993 (21,6 heures). Des hausses ont été enregistrées dans toutes les provinces, mais c'est au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta que l'on a observé les auditeurs les plus fidèles, le nombre d'heures d'écoute atteignant 21,3 heures par semaine dans chacune de ces provinces. Pour leur part, les résidents de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick n'ont respectivement écouté la radio que pendant 18,6 et 18,7 heures par semaine. Parmi l'ensemble des Canadiens, les anglophones du Québec représentaient les plus grands amateurs de radio,

l'écoutant 23,7 heures hebdomadairement, soit 2,5 heures de plus que les francophones du Québec.

## Programme de la statistique culturelle,

*Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation,*  
(613) 951-3136.



## Des jeunes heureux, mais défiant les règles

Plus de 9 enfants âgés de 12 et 13 ans sur 10 se disent heureux de leur vie et une proportion presque aussi élevée estime que leur avenir s'annonce prometteur. À l'aube de l'adolescence, ces jeunes commencent toutefois à défier les règles jugées acceptables. Ainsi, près du tiers (31 %) ont déclaré avoir volé dans un magasin, à l'école ou leurs parents au moins une fois durant l'année précédente; 41 % ont été impliqués dans une bagarre ou ont menacé de frapper quelqu'un, mais seulement 6 % ont été impliqués dans une bagarre ayant causé des blessures nécessitant des soins. Les relations avec les pairs influençaient fortement ces comportements — 15 % des jeunes ont dit appartenir à un groupe aimant « prendre des risques ». Or, la propension à prendre des risques est de six à sept fois plus élevée parmi les jeunes qui sont membres de tels groupes que chez les jeunes qui n'en font pas partie.

## Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes,

*Division des enquêtes spéciales,*  
(613) 951-7333.



## Les adolescents dont les parents divorcent sont plus

### susceptibles de se marier plus tard et de divorcer

Selon une étude dans le cadre de laquelle 122 500 adolescents ont été suivis entre 1982 et 1995, les adolescents de parents divorcés sont plus susceptibles de se marier plus tard et d'éprouver à leur tour des problèmes matrimoniaux. De fait, les adolescents ayant vécu le divorce de leurs parents se marient plus tard : environ 40 % des hommes et 54 % des femmes dans cette situation se marient à la fin de la vingtaine et au début de la trentaine. Par contraste, 50 % des hommes et plus de 60 % des femmes qui ont vécu

dans des familles n'ayant pas connu de divorce étaient déjà mariés au même âge. Les enfants dont les parents s'étaient divorcés affichaient également des taux plus élevés de divorce et de séparation, 25 % des hommes et 30 % des femmes étant divorcés ou séparés, par comparaison à des proportions respectives de 17 % et de 21 % chez les enfants dont les parents ne s'étaient pas divorcés.

**Direction des études analytiques,**  
document de recherche n° 135,  
(613) 951-1804.



## Hausse du nombre de femmes ayant leur premier enfant après 30 ans

Au cours de la dernière décennie, nous avons observé une forte hausse du nombre de femmes qui ont eu leur premier enfant à 30 ans et plus. La proportion de ces femmes est passée de 19 % en 1987 à 31 % en 1997. Les femmes dans la vingtaine représentent toujours la majorité des femmes qui donnent naissance à un premier enfant, mais leur proportion est en baisse, celle-ci étant passée de 70 % en 1987 à 58 % en 1997. Les femmes de 30 ans et plus représentaient également une proportion nettement en hausse de l'ensemble des naissances (44 %), elles qui n'en représentaient que 31 % en 1987. La proportion des naissances chez les femmes de ce groupe d'âge a par ailleurs augmenté dans l'ensemble des provinces et des territoires. L'Ontario venait en tête en 1997, comptant 50 % de toutes les mères de 30 ans et plus, un pourcentage qui dépassait même celui observé chez les femmes dans la vingtaine (45 %).

**Division de la statistique de la santé,**  
*Services personnalisés à la clientèle,*  
(613) 951-1746.



## Première enquête nationale sur les mesures de rechange pour les jeunes contrevenants

En 1997-1998, environ 33 000 jeunes contrevenants (12 à 17 ans) ont participé à des programmes de mesures de rechange, lesquels prévoient le recours à des mesures communautaires non judiciaires plutôt que de traduire les jeunes en justice. Dans la majorité des cas où l'on a eu recours aux mesures de rechange (70 %), l'infraction la plus

grave (70 %) était un crime contre les biens. Près de 64 % des participants à ces programmes étaient des hommes. Dans quelque 22 % des cas, les jeunes ont fait du travail communautaire alors que 18 % des contrevenants ont présenté des excuses officielles à leur victime. D'autres mesures, comme l'indemnisation financière de la victime, la participation à des séances de sensibilisation, la rédaction de dissertations ou la présentation d'exposés reliés à l'infraction, ont été utilisées dans 13 % des cas. La grande majorité (89 %) des jeunes qui ont participé à ces programmes ont respecté leurs engagements et leur dossier a été clos.

**Juristat,**  
vol. 19, n° 8,  
*Statistique Canada,*  
produits n° 85-002-XPX et 85-002-XIF  
au catalogue.



## Les adultes se perfectionnent par l'éducation et la formation

Plus de 6 millions de Canadiens, soit 28 % des adultes, ont participé à des activités de formation ou d'éducation aux adultes en 1997. Les trois quarts d'entre eux ont suivi des cours visant à maintenir ou à améliorer leur compétitivité sur le marché du travail. C'est parmi le groupe des 17 à 34 ans que la participation à ces programmes était la plus forte (39 %) et chez les 65 ans et plus qu'elle était la plus faible (5 %). Le niveau de scolarité influait également sur la probabilité de participation, 48 % des participants étant titulaires d'un diplôme universitaire contre seulement 11 % parmi les personnes sans diplôme d'études secondaires. Chez les chômeurs, quelque 20 % ont participé à des programmes d'éducation ou de formation liés à l'emploi, comparativement à 29 % chez les personnes occupées. Enfin, les travailleurs rémunérés (32 %) étaient près de deux fois plus nombreux que les travailleurs autonomes (18 %) à participer à de tels programmes. Près du quart des employés profitaient de programmes d'éducation ou de formation payés par l'employeur.

**Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes,**  
*Division des enquêtes spéciales,*  
*Services à la clientèle,*  
(613) 951-7355 ou 1 888 297-7355.